

Le groupe SCOR poursuit l'exécution du plan « Optimal Dynamics » avec l'initiative « Alternative Solutions » et renforce ses fonctions centrales

SCOR poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique « Optimal Dynamics » avec la création d'une nouvelle *business unit* dédiée à l'initiative « Alternative Solutions » au sein de sa division SCOR Global P&C.

L'initiative «Alternative Solutions», inscrite dans le plan « Optimal Dynamics », vise à mettre à disposition des clients assureurs et corporate du Groupe une offre élargie de solutions réassurancielles hybrides de transformation, de financement et de transfert de risques.

Intégrée au pôle Spécialités de SCOR Global P&C, la *business unit* nouvellement créée rassemble les expertises Structured Risk Transfer (SRT), Alternative Risk Financing (ARF) et Insurance Linked Securities (ILS) de la division, sous la supervision de son comité SRT/ART, réunissant Victor Peignet, Benjamin Gentsch et Yvan Besnard.

Vincent Foucart, qui assumait les fonctions de Secrétaire général du Groupe depuis 2010, devient responsable de cette *business unit* « Alternative Solutions ».

Romain Launay, actuellement Conseiller du Président-Directeur général de SCOR, est nommé Secrétaire général du Groupe. Rattaché au Président-Directeur général, il est en charge d'un Secrétariat général élargi, incluant la direction juridique du Groupe et regroupant, outre les affaires juridiques, le secrétariat du Conseil, les affaires réglementaires, la conformité, et les affaires publiques. Vincent Malige, actuellement Directeur juridique adjoint du Groupe, assure désormais les fonctions de Directeur juridique du Groupe à la suite du départ d'Eric Sandrin, dans le cadre du Secrétariat général dirigé par Romain Launay.

*

* *

***Romain Launay**, 35 ans, est diplômé de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole des mines de Paris et du Centre des hautes études de l'assurance (CHEA). Ingénieur du Corps des mines, il devient Adjoint au Directeur régional de la DRIRE Ile-de-France à partir de 2004. En 2007, il est nommé Directeur de cabinet du Directeur général de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) au sein du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. De novembre 2009 à février 2012, il est Conseiller technique au Cabinet du Premier ministre, en charge notamment du financement des entreprises, des services, de la concurrence, de la consommation et des PME. Il rejoint SCOR en février 2012 en tant que Conseiller du Président-Directeur général.*

20 mai 2014

N° 19 – 2014

Vincent Foucart, 35 ans, est diplômé de l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA), d'HEC (EMBA), et du Centre des hautes études de l'assurance (CHEA). Il est également analyste financier (CFA) et actuariaire. Il débute sa carrière à la Société Générale en Asie puis rejoint, en 2001, le groupe ALLIANZ comme responsable des Relations Investisseurs puis Directeur de cabinet du Président des AGF et, à partir de 2006, responsable de la division des investissements long terme. En 2007, il prend la direction de la société de gestion d'actifs Tocqueville Finance. En 2009, il rejoint le groupe SCOR en qualité de Directeur de cabinet du Président-Directeur général avant de prendre les fonctions de Secrétaire général du Groupe. En parallèle, il a développé l'offre ILS de SCOR Global P&C depuis 2011.

Vincent Malige, 43 ans, est titulaire d'un DESS en droit économique de l'Université Panthéon-Sorbonne et diplômé de l'Ecole d'avocats du Barreau de Paris. Il débute sa carrière comme juriste d'entreprise à Londres et à Paris pour rejoindre, de 2001 à 2006, un cabinet d'avocat spécialisé en fusions et acquisitions. En 2006, il entre dans le groupe SCOR en tant que juriste au sein de la Direction Juridique Groupe, puis devient en 2008, Directeur juridique Holding et, en 2011, Directeur juridique du Hub de Paris et Directeur juridique adjoint du Groupe.

*

* *

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 05 mars 2014 sous le numéro

D. 14-0117 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.

Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».